

CTP du 17 décembre EMPLOIS Compte rendu

Parce que nous sommes résolument opposés à la réduction des emplois, nous avons boycotté le CTPD du 14 décembre.

Parce que nous voulons nous exprimer sur cette politique incohérente et absurde, nous avons décidé d'assister au CTPD du 17 décembre.

Aussi, une fois de plus, nous avons profité de ce CTPD pour sensibiliser la direction sur la situation catastrophique des effectifs tant dans les services que dans les postes des « deux filières ».

C'est aussi l'occasion pour nos délégués de pouvoir appréhender et comparer la démarche utilisée par les deux pôles quant à leur façon de gérer la pénurie !

L'approche entre l'Outil de Répartition des Effectifs (ORE) et le Tableau de Support des Mutations (TSM) paraît différente sur un certain nombre de points, mais pour en arriver à un habillage final équivalent qui se traduit cette année sur le département par **48 emplois en moins!**

la Direction s'est alors employée à tenter de **justifier l'injustifiable !**

Elle s'est appuyée sur l'informatique et la mutualisation des moyens pour « expliquer » la réduction des effectifs, ce que notre Organisation réfute.

Comme chacun sait, les gains de productivité - servant donc de base aux suppressions d'emplois - sont fictifs ! Les nouvelles applications informatiques apportent, du moins pour l'instant, plus de travail. (HELIOS ... et prochainement CHORUS)

La mutualisation des moyens, quant à elle, a ses limites et peut occasionner du travail supplémentaire pour les personnels et ... la colère des usagers ! (ex : erreur de dates de valeurs du foncier avec le centre de traitement de Rennes..)
D'autres Centres sont également en cours de développement, le Centre éditique de Mézioux, la création de l'ONP, les Pensions... Cela promet ! !

Le malaise dans notre Administration est palpable, voire visible.

Le découragement et la démotivation des personnels ne sont plus un leurre, la surcharge de travail s'accumule alors que les moyens diminuent ! Les tâches courantes sont repoussées pour pouvoir réaliser les opérations de fin de gestion, décalant ainsi le travail sur l'année prochaine.

Cette réalité est déjà confirmée par le retour des premières pétitions lancées il y a seulement deux jours !.

TROP , C'EST TROP !

Merci de nous renvoyer rapidement les pétitions à :

Permanence **FO DGFIP 76**,

pour que nous puissions relayer votre RAS LE BOL !

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Grade :

Quotité de travail :

%



Affectation :

(déclare adhérer à F.O. DGFIP 76)

fait à

le
(signature)

➤ **66% de la cotisation syndicale est déductible** du montant de l'impôt sur le revenu.